



52 rue Aristide Briand, 10100 Romilly-sur-Seine

03 25 25 21 03

dsc.autoecole@outlook.fr

SIRET : 910 538 826 00025

www.auto-ecole-dsc-laromillonne.com

---

## Demande de fabrication d'un permis de conduire

---

A la suite de votre présentation à l'épreuve pratique du permis de conduire, vous recevrez vos résultats par mail 48h à 72h après votre passage. Si vous avez été reçu et que vous avez donc obtenu votre permis de conduire, il vous faudra demander sa fabrication auprès de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS)

### I. Accès à votre espace conducteur

La demande de fabrication d'un permis de conduire s'effectue depuis le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) disponible via l'adresse :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/monespace/conducteur>

Une fois sur le site, soit vous avez déjà un compte, auquel cas vous devez vous connecter. Soit il vous faut créer un nouveau compte : saisissez l'ensemble des données demandées puis validez le compte depuis le mail reçu.

Vous avez désormais l'accès à votre espace conducteur.

### II. Fabrication de votre permis de conduire

Sur le site de l'ANTS, dans votre espace conducteur, pour effectuer votre demande de fabrication de permis de conduire :

1. Commencer la demande
2. Je demande la fabrication d'un titre de permis de conduire
  - a. En mandat papier : Non
  - b. Il s'agit d'une réussite à l'examen du permis de conduire
3. Indiquez votre état civil 4. Indiquez votre adresse et vos coordonnées 5. Entrez votre code photo numérique 6. Envoyez votre bilan de compétences vous servant de permis de conduire provisoire

La demande de fabrication sera ensuite transmise, vous recevrez un retour sous 15/20 jours. Si la demande est validée par l'administration, votre permis de conduire vous sera envoyé par courrier en recommandé sous 30 jours.